

REGLEMENT CHALLENGE INTERCLUBS des TROSS – DISTRICT CDG

Article 1 : la course Interclubs des Tross est uniquement ouverte aux jeunes skieurs adhérents à un des ski-clubs du District CDG

Article 2 : par soucis d'équité, les épreuves se déroulent par tirage au sort des dossards au sein d'une catégorie (U8 / U10) et ce, sans distinction de genre (M, F) et d'année de naissance

Article 3 : les entraineurs participent aussi aux épreuves pour le compte de leur ski-club, leur résultat étant partie prenante du résultat final

Article 4 : le challenge est constitué de 2 épreuves distinctes auxquelles doivent participer l'ensemble des participants inscrits. Le résultat d'un coureur n'ayant participé qu'à une épreuve ne sera pas comptabilisé dans le résultat final.

Article 5 : le gagnant du Challenge Interclubs est désigné selon les règles suivantes :

+ pour chaque épreuve, les participants de chaque catégorie (U8/U10/entraîneur) se voient attribués un nombre de points en fonction de leur classement au général selon :

- 1^{ere} place : 100 points
- 2^{eme} place : 95 points
- 3^{eme} place : 90 points
- ...
- 10^{eme} : 55 points
- 11^{eme} : 50 points
- 12^{eme} : 49 points
- 13^{eme} : 48 points
- 14^{eme} : 47 points
- ...

+ pour chaque épreuve et pour chaque ski-club, les points des 3 premiers des catégories U8 et U10 sont ajoutés aux points de leur entraîneur
+ le ski-club ayant le plus grand nombre de points remporte le Challenge
+ en cas d'égalité de points pour la première place, sera déclaré vainqueur le ski-club dont le plus de résultats pris en compte pour le calcul final seront réalisés par des coureurs de la petite année de la catégorie

Article 6 : le gagnant du Challenge Interclubs s'engage à conserver le trophée pendant 1 an et à le remettre en jeu l'année prochaine